



# **Avis sur la Politique des marchés 2005-2 – Fin de l'Accord Canada-Corée sur les achats de matériel de télécommunications (Archivé)**

Publié : le 2005-07-26

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par le président du Conseil du Trésor 2005,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N<sup>o</sup> de catalogue BT12-10F-PDF  
ISSN : 1491-5928


Ce document est disponible sur [Canada.ca](http://Canada.ca), le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé  
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Contracting Policy Notice 2005-2 – Termination of the Canada  
Korea Telecommunications Equipment Agreement (Archived)

## ARCHIVÉ - Avis sur la Politique des marchés 2005-2

 Cette page a été archivée.

### Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada. Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

**Date : le 26 juillet 2005**

**Objet : Fin de l'Accord Canada-Corée sur les achats de matériel de télécommunications**

### Résumé

Il a été convenu avec la Corée, à sa demande, que l'accord avec ce pays sur les achats de matériel de télécommunications prendrait fin le 1er septembre 2005.

Korea Telecom, seule entité mentionnée dans l'Accord par la Corée, a été privatisée. À titre de fournisseur de services de télécommunication du secteur privé, cette entreprise ne participe plus à des marchés publics, si bien que la Corée ne dispose plus de fournisseur gouvernemental relativement à cet accord.

Le Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics sera modifié pour retrancher cet accord de la portée de l'enquête. Aucune autre modification de règlement n'est requise.

### Contexte

La Corée s'est engagée à assurer l'approvisionnement auprès de l'entreprise Korea Telecom, qui appartenait alors au gouvernement, aux termes de l'Accord Canada-Corée sur les achats de matériel de télécommunications (ACCMT) de 1999 l'ACCMT visait à placer les fabricants d'équipement canadiens sur le même pied que ceux des É.-U. et de l'UE. En juin 2002, la Corée a proposé de retrancher Korea Telecom de l'ACCMT en invoquant le fait que cette entreprise avait été privatisée et qu'elle ne participait plus à des marchés publics. Les fabricants d'équipement canadiens savent que Korea Telecom a été privatisée et que l'accord susmentionné ne pourvoit plus aux achats par l'entremise du gouvernement coréen.

### Politique sur les marchés

L'appendice Y de la Politique du Conseil du Trésor sur les marchés, qui concerne la politique mettant en œuvre l'accord conclu entre le gouvernement de la République de Corée et le gouvernement du Canada sur l'achat de biens d'équipement de télécommunications, sera retranché de la Politique sur les marchés.

Toutes les publications du SCT sont disponibles sur le site Web du SCT, à l'adresse : <http://www.tbs-sct.gc.ca/>

### Demandes de renseignements

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, soit par téléphone, au (613) 941-7182 ou par télécopieur, au (613) 952 1381.

Jane Cochran  
Directrice exécutive  
Direction de la politique sur les acquisitions et la gestion des projets

Diffusion: T022, T023, T024, T161, TB06, TB07, TB21 et TB23.

Date de modification : 2005-07-27